

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 mars 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

**Nature et effet :**

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone résidentielle 128Ad1 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 3 633 391.

**Dérogation mineure**

La dérogation mineure vise à accepter l'agrandissement de la remise existante ayant pour dimensions 7,62 m x 4,57 m (soit 15 pi x 25 pi) afin d'avoir de nouvelles dimensions de 10,36 m x 7,31 m (soit 24 pi x 34 pi). En vertu de l'article 7.5.8 du règlement de zonage, la superficie maximale des remises et des garages isolés est cumulative et cette superficie ne doit pas dépasser la superficie du bâtiment principal. Elle est de 90 m<sup>2</sup> pour les terrains entre 1000 et 4000 m<sup>2</sup>. Or, le terrain du demandeur possède une superficie de 3 427,4 m<sup>2</sup> et une superficie au sol du bâtiment principal est de 96,82 m<sup>2</sup>. La superficie cumulée des bâtiments accessoires existants (remise (34,84 m<sup>2</sup>) et garage (51,85 m<sup>2</sup>)) est égale à 86,69 m<sup>2</sup>.

La demande vise donc à déroger aux dispositions de l'article 7.5.8 du règlement de zonage pour permettre les travaux d'agrandissement de la remise existante afin d'avoir une superficie cumulative de 127,66 m<sup>2</sup> au lieu de 86,69 m<sup>2</sup> pour les deux bâtiments accessoires sachant que la maison possède la superficie de 96,82 m<sup>2</sup>. La remise agrandie aura une superficie totale de 75,81 m<sup>2</sup>, soit un dépassement de la norme de 30,84 m<sup>2</sup> par rapport à la superficie permise par la réglementation en vigueur (article 7.5.8 du règlement de zonage).

**Identification du site concerné :**

- Adresse : 472, chemin des Pionniers Est
- Numéro de lot : 3 633 391

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 11 FÉVRIER 2026.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier